

Communiqué de presse

Crise du coronavirus: la BCV apporte une aide aux PME vaudoises

Afin d'accompagner les petites et moyennes entreprises (PME) vaudoises dans cette phase difficile, la BCV a décidé de suspendre les amortissements de leurs crédits au 31 mars 2020 et au 30 juin 2020. Cette mesure permet de laisser plus de CHF 40 millions de liquidités à disposition des PME du canton.

Lausanne, le 19 mars 2020 - La BCV a décidé de suspendre les amortissements des crédits aux PME vaudoises au 31 mars 2020 et au 30 juin 2020. Pour les prêts hypothécaires aux PME, le processus de report des amortissements se fera de manière automatique: le client recevra simplement un avis. En revanche, pour des raisons techniques, une demande devra être faite, pour ceux qui le souhaitent, s'agissant des autres types de crédits (comptes courants entreprises, prêts équipements). Dans ces cas, les entreprises pourront prendre contact avec leur conseiller et la BCV suspendra les amortissements correspondants.

Par ailleurs, les conseillers entreprises sont à disposition de leurs clients pour les mettre en relation avec le chômage partiel et l'accès aux aides du Cautionnement romand et étudier rapidement un accompagnement financier.

La suspension des amortissements ne concerne pas les prêts hypothécaires des particuliers, ni les portefeuilles immobiliers.

Contact

Daniel Herrera, Responsable Médias & Communication
Tél.: +41 21 212 28 61
Courriel: daniel.herrera@bcv.ch

Grégory Duong, Relations investisseurs
Tél.: +41 21 212 20 71
Courriel: gregory.duong@bcv.ch

Note à la rédaction:

Ce communiqué est envoyé en dehors des heures d'ouverture de la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange), afin de respecter les principes de publicité événementielle issus du Règlement de cotation émis par celle-ci.